

Les temps forts du conseil municipal du 16 septembre 2008

Lors de cette séance, le conseil municipal a présenté 28 délibérations.

Environnement et Cadre de Vie

- **Renouvellement de la conduite d'alimentation du réservoir de la pépinière à Normandie**
L'alimentation en eau potable des 4e, 5e, 6e et 7e Km, de Tina, et de Normandie est acheminée par une conduite de distribution qui approvisionne également le réservoir de la pépinière municipale. Il s'ensuit des problèmes de pression pour les usagers situés au point haut des réseaux de ces secteurs pendant les heures de pointe.

Pour résoudre ce problème, l'alimentation du réservoir de la pépinière a été séparée de celle des autres quartiers il y a 1 an, par la pose d'une conduite d'alimentation de près d'1 km entre l'Anse Uaré et la rue de Pontorson.

Le dispositif sera étendu sur 1,5 km jusqu'au réservoir de Rivière Salée. Les travaux sont prévus pour 1 an et commenceront au 4e trimestre.

Modernisation et préservation du patrimoine municipal

- **Installation dans l'ancien immeuble EEC** : la mairie s'étend vers les quais
L'immeuble EEC du quai Ferry a été acheté en mai dernier. Ce nouvel espace permettra le redéploiement des services dans l'hôtel de ville, et la modernisation de l'administration.

Le bâtiment composé d'un rez-de-chaussée et de 4 étages représente une surface utile de 2 113 m² et 576 m² de surface commune.

Pour optimiser l'espace, la municipalité a confié une étude à un cabinet d'architecture afin de réaliser le regroupement de la totalité ou d'une partie de la direction générale des services techniques, sur la base des besoins actuels et futurs, le regroupement devant être fonctionnel et permettre une meilleure lisibilité pour le public.

Matériellement, les travaux de rénovation (revêtements de sol, peintures, standard téléphonique, réseau informatique, modification de l'accueil au rez-de-chaussée, conformité électrique, travaux de cloisons et d'aménagement) nécessitent 9 mois de chantier.

- **Rénovation de la salle du conseil municipal** : un coup de jeune

La salle de l'assemblée municipale a 32 ans. Elle date de la construction de l'hôtel de Ville, en 1976. Sa modernisation est devenue nécessaire, à la fois pour répondre à l'augmentation du nombre de conseillers municipaux due à l'accroissement de la population de la ville, améliorer le confort et la technicité des installations et sécuriser les lieux.

Après consultation d'architectes, le cabinet « @ en plus » a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre.

La rénovation portera sur :

- un réaménagement de l'espace avec 55 places de conseillers dans l'hémicycle (horizon 150 000 habitants), 10 administratifs, un emplacement pour la presse, pour les personnes à mobilité réduite et le regroupement sur un même pupitre du Maire et de ses adjoints,

- la modernisation du mobilier, de l'acoustique, de la sonorisation et de la projection de documents,

- la sécurisation des conseillers par rapport au public.

Durant la durée des travaux, estimée à 7 mois, le conseil municipal sera provisoirement installé en salle d'honneur. Une cloison séparative, le mobilier et la sonorisation de la salle y seront provisoirement installés.

- **Surveillance des édifices et espaces communaux** : plus de sécurité

Pour préserver et valoriser le patrimoine immobilier municipal, la mairie fera appel à des sociétés privées de sécurité pour la surveillance et le gardiennage des lieux suivants :

- dépôt municipal, Musée de la ville, Théâtre de l'Île, Maison de quartier de Rivière Salée, Maison du livre (ex maison Célières)
- divers espaces verts municipaux
- parcs de jeux pour enfants
- Place des Cocotiers
- Hôtel de ville (en dehors des heures d'ouverture)
- médiathèque de Rivière Salée
- gestion des alarmes dans les écoles municipales
- surveillance des locaux du Service à la Population à l'Hôtel de ville (service de l'état civil)
- parking du quai Ferry
- skate parc de Ste Marie
- écoles municipales

Confort des écoles et subventions

• **Mobilier scolaire** : renouvellement de l'ancien et achat pour nouvelles classes

Les ouvertures de classes dans les établissements existants, les nouvelles écoles et le renouvellement habituel du mobilier, nécessitent de créer un stock pour meubler les différents niveaux de classes.

Enfin, la nouvelle école primaire et maternelle de Kaméré II qui devrait ouvrir à la rentrée scolaire 2010, comprendra 11 classes, ainsi que des salles nécessaires à son bon fonctionnement.

Compte tenu des délais de livraison des fournitures, bureaux, chaises, bancs, tables, armoires, bibliothèques, casiers de rangement sont déjà commandés pour chaque établissement scolaire.

• **Déjeuners à la cantine dans les écoles maternelles** : opération pilote

- La mairie met en place une cantine préfabriquée dans 2 écoles maternelles, dont l'une est prioritaire, pour la prochaine rentrée. Elles serviront de pilotes.

- Par ailleurs, les écoles dont les cantines sont suffisamment grandes, commencent en 2009 à proposer ce service à certaines sections de petits et de moyens.

Cette phase d'observation sur l'année scolaire permettra à la Ville de mesurer précisément ses besoins en termes de personnel (cantinières, aide-cantinières et surveillants de cantine), de matériel et d'aménagement.

La volonté de l'exécutif municipal est de permettre à tous les enfants scolarisés dans les classes de maternelles de déjeuner à la cantine.

En 2008, sur 3 700 écoliers de maternelle, 1 800 ont déjà la possibilité de déjeuner à la cantine :

- les enfants des classes de sections des grands situées dans les écoles primaires, ou à proximité d'une école primaire

- les enfants des classes maternelles des écoles Amélie Cosnier, François Griscelli et Gustave Mouchet.

• 415 643 F de subventions pour les actions des organismes, groupements et associations suivants

→ association Symbiose, pour la participation à l'organisation de la fête de la science le 4 octobre

→ coopérative de l'école Fernande Leriche, pour du matériel et des livres de mathématiques, et le projet d'école de l'année

→ coopérative de l'école Gustave Lods, pour l'achat de livres de littérature jeunesse

→ coopérative de l'école Marie Havet, pour l'achat de livres de littérature jeunesse

→ coopérative de l'école Edmond Desbrosse, pour remplacer le matériel dérobé lors des intrusions dans l'établissement

→ association du bureau des élèves de l'EGC, pour le gala annuel

- **Enseignement primaire privé de Nouméa** : une subvention exceptionnelle de 19,7 millions transmise par la Nouvelle-Calédonie

Afin de permettre le versement de cette subvention, il est prévu d'utiliser la même procédure que pour les subventions municipales en faveur de l'enseignement privé : reverser l'intégralité de la subvention à la Direction Diocésaine de l'Ecole Catholique, qui répartit ensuite la somme entre les écoles concernées.

Depuis 2005, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie octroie une subvention exceptionnelle aux communes pour l'enseignement primaire privé. Pour l'année 2008, 80 millions ont été attribués aux communes. Cette subvention est calculée en fonction du nombre d'élèves scolarisés en 2007 dans les établissements privés. Pour Nouméa, elle s'élève à 19 760 726 F, montant calculé sur la base des 2 395 élèves inscrits dans les écoles privées à la rentrée 2007.

Subventions de loisir et de soutien citoyen

• **A caractère culturel :**

Près de 9 millions sont attribués aux organismes, groupements et associations suivants :

- 300 000 F à l'association Towanda Prod, pour la 12^e édition du Festival Femmes Funk
- 200 000 F au comité de recherches historiques Ta Vaka, pour l'organisation d'une exposition au Centre Culturel Tjibaou sur les migrations wallisiennes et futuniennes en Nouvelle-Calédonie
- plus d'1,5 million à l'école de cirque *, pour compenser le désengagement de l'état
- 1 million à l'association Adamic, pour le concours de danse hip hop Sprite Battle Tour **
- 5,6 millions à l'association chapitô ***, pour l'aide au fonctionnement

*Concernant l'Ecole de cirque de Nouvelle-Calédonie, une subvention de 8,7 millions a été accordée par le conseil municipal en décembre 2007 au titre du fonctionnement de la structure pour l'année 2008. Un complément de subvention de 1,565 million est sollicité par l'association pour compenser le désengagement définitif de l'Etat dans le fonctionnement de la structure (en dehors de projets exceptionnels).

**Le projet «Sprite Battle Tour» (concours de danse hip hop), organisé par l'Association pour le Développement des Arts et du Mécénat Industriel et Commercial (ADAMIC), fédère plus de 140 jeunes danseurs de hip hop des quartiers de la ville (élaboration du projet, répétitions...) pour la diffusion de 2 spectacles au Kiosque à musique en septembre. La troupe de danseurs lauréate du concours participera à une compétition internationale de hip hop à Sydney en décembre prochain. La subvention de la Ville représente près d'1/6 du budget total.

***L'association Chapitô s'est dotée d'un chapiteau neuf aux normes européennes. Cette nouvelle structure représente un outil de diffusion artistique et culturel itinérant, complet, attractif et protégé des intempéries, notamment pour des spectacles vivants dans les quartiers de la ville. Cela permet de décentraliser l'offre culturelle et de donner l'accès pour tous à la culture.

La participation de la Ville sera en 2008 de 5,6 millions sur 45,6 millions de budget initial du projet, ainsi qu'une aide logistique des services lors des deux semaines de diffusion dans les quartiers et lors de la mise à disposition du chapiteau pour la fête de la musique.

Pour les années à venir, la Ville pourrait bénéficier contre une subvention annuelle de 5 millions, de 5 semaines de prestations de l'association Chapitô (montage, logistique, technique, spectacle, intervention socio-éducative), dont 4 semaines en quartier pendant des périodes de vacances scolaires ainsi qu'une semaine pour la Fête de la musique en juin au centre-ville.

• **A caractère sportif :**

plus de 2 millions pour les organismes, groupements et associations suivants

- ligue de Rugby de Nouvelle-Calédonie, pour :
la Coupe du Monde des quartiers à Nouméa durant le mois d'octobre,

le 5e tournoi International de rugby à VII des – de 15 ans en septembre,
la Coupe de l'Océanie Ouest

- l'association JSL Normandie, pour l'achat de matériel nécessaire au lancement d'une école de Rugby et de Volley
- tennis Club du Mont Coffyn, pour 11e Open et Master's International en août
- Shumeikan Nouvelle-Calédonie (Association Culturelle & Sportive d'Aïkido), pour le 4e Stage International en août et septembre
- ligue de Full Contact, pour le 9e Gala International de Full Contact Fight Night de juin
- société Sportive de Nouvelle-Calédonie, pour l'organisation de courses hippiques
- Moto Max Club de Nouvelle-Calédonie, pour le 5ème Championnat de supermotard en décembre avec venue de pilotes étrangers
- association Néo-Calédonienne de Glisse, pour le lancement d'activités
- association Nouvelle-Calédonie Courses au large, pour la participation de l'équipage du bateau « 41 Sud » à la course Sydney -Hobart en décembre

- à caractère social

3 millions à l'association d'Aide aux victimes

En septembre 2008, l'association souhaite recruter un juriste supplémentaire, puis deux autres en janvier 2009 (soit au total une directrice, cinq juristes, une secrétaire, une personne chargée de l'accueil), ce qui lui permettra de garantir dès la fin de l'année 2008, un accueil permanent 5 jours sur 7 à Nouméa, dans ses locaux Boulevard Extérieur puis d'envisager dès 2009 d'assurer des permanences décentralisées sur les 4 communes.

En 2008, au titre du fonctionnement et des permanences du Boulevard Extérieur à Nouméa, cette association devrait bénéficier des subventions suivantes : 8,4 millions de l'Etat, 8,4 millions de la Nouvelle-Calédonie, 4 millions de la province Sud et 5,6 des communes de l'Agglomération, répartis au prorata du nombre d'habitants.

Pour l'année 2008, le Conseil Municipal décide de participer au fonctionnement général de l'association et d'attribuer dans le cadre du Contrat d'Agglomération 2006 – 2010, une subvention de 3 millions à l'association d'Aide aux victimes.

Outre les aides de l'Etat, et d'autres collectivités, depuis 2001, la Ville de Nouméa apporte sa contribution à cette association pour la tenue de permanences décentralisées dans les maisons de quartier.

L'association d'Aide aux Victimes (AVI), implantée Boulevard Extérieur à Nouméa, emploie des juristes et fait bénéficier les Nouméens de ses services d'aide aux victimes et d'accès au droit. Elle accueille, écoute des personnes qui s'estiment atteintes dans leurs droits, les informe et les accompagne dans leurs démarches. Cette association assure par ailleurs, sur financement propre, des enquêtes judiciaires, effectuées sous mandat de justice.

• A caractère général :

200 000 F au Régiment d'Infanterie de Marine du Pacifique – Forces Armées en Nouvelle-Calédonie (FANC)

Le conseil municipal attribue une subvention de 200 000 F au FANC, pour la commémoration du 138e anniversaire de la bataille de Bazeilles le 1er septembre sur la place de la Marne.

A cette occasion, la Ville de Nouméa a été à l'honneur avec d'une part, une prise d'armes solennelle en présence des autorités civiles et militaires et d'autre part, un spectacle de sons et lumières ouvert à toute la population calédonienne sur la place des Cocotiers.